

Séance Plénière du 5 juin 2019

AVIS N° 19 - AP 03/2019

Modification du Règlement des aides individuelles à la formation

En présence de : Ariane FLEURIVAL – Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL - Olivier ALFRED – Bruno APOUYOU – Jean-Pierre BACOT - Marc BARRAT - Emmanuel BAZIN de JESSEY - Dominique BONAIDEI – Rosaline CAMILLE SIDIBE - Raymonde CAPE- Willy CHARLES-NICOLAS — Karyn CORMIER – Marie-Josée CRESSON – Raymonde DE NEEF – Benoît DE THOISY - Sarah EBION – EVE Roland - Monique ELFORT – Paulin FELIX – Roger FLEURIVAL - Joël FRANCILLONNE - Thara GOVINDIN – Raymond HORTH - Franck KRIVSKY – Stéphane LAMBERT - - Didier MAGNAN – Jean-José MATHIAS – Isabelle NIVEAU – Martine NIVOIX – Murielle ORTU – Nicole PALCY – Robert PALOMBI - Pierre PERROT – Chantal PORRINEAU – Valérie ROBINEL – Claude SUZANON

Absents excusés : Aïssatou CHAMBAUD – Jean-Luk LEWEST - Cynthia PIEJOS - Patricia SIMONARD (procuration à Jean-José MATHIAS) – Laure VERNEYRE

Etaient absents : Jean-Marc AIMABLE – Jean-Pierre BEAUFORT - Jean-Marc BOURETTE – Janie CESTO - Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE - Patrick CHRISTOPHE - Albert DARNAL - Alexandre DE CHAVANNE – Rémi GIRAULT – Camille GUEDON – Annaïg LE GUEN – José MARIEMA - Grégory NICOLET-Georges-Michel PHINERA-HORTH – Antoine PRIMEROSE – Léonard RAGNAUTH – Magali ROBO-CASSILDE – Albert SIONG -

L'Administration territoriale :

- Chrislaine GAUTHIER, Responsable Service Gestion Budgétaire
- Maurice ZEPHIR, DGA Adjoint Pôle Finances
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Patricia GLAUDIN, DGA Pôle Administration Générale
- Mireilla LAMA DGA Pôle Education, Enseignement Supérieur, Formation et Cohésion Sociale
- Laurent LABARTHE, DGA Pôle Aménagement, Transports, Développement Durable des Territoires
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie des Transports
- Joëlle CLERX FARNAUD, DGA Pôle Affaires Européennes
- Lucie BLEZES, Pôle Culture, Patrimoine et Identités

L'Administration du CESECEG :

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Vincent LAGUERRE, Chargé de Mission
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Béatrice PARESEUX, Assistante de Mission Présidence
- Sarah MARTEGOUTE (stagiaire Présidence)

.....

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,

Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,

Vu la délibération de la séance plénière de vote du règlement intérieur du Cesece Guyane du 5 juin 2018,

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane du 31 mai 2019,

Entendu l'Avis de la commission finances, budget, évaluation des politiques publiques du 3 juin 2019,

Entendu l'Avis de la Section économique, sociale et environnementale du 4 juin 2019,

Entendu l'avis de la Section Culture, Education et Sport du 4 juin 2019,

Entendu le rapport n° AP-2019-40-17 du Président de la CTG;

.....

Après une présentation très exhaustive du rapport par l'administration territoriale, les Conseillers ont pris acte des innovations apportées sur les aides individuelles à la formation qui prendra en compte les critères qui suivent :

2

- L'équité sociale,
- La prise en compte du quotient familial,
- L'adaptation au public visé,
- La création d'une Commission ad'hoc pour faciliter et accélérer la décision d'attribution ou non de l'aide de la CTG. Ils retiennent les facilitations mises en place en vue d'attribuer ces aides individuelles.

Après beaucoup d'échanges, les Conseillers ayant constaté l'absence de formations dans les secteurs économiques porteurs suivants :

- Le BTP,
- Le développement touristique,
- Les transports,
- Les services,
- La petite enfance,
- L'Economie Bleue,
- L'Economie Verte,

demandent qu'une évaluation soit faite sur les besoins de formation en Guyane débouchant réellement sur un emploi. Ils s'interrogent sur l'existence en Guyane du Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) dans le tourisme.

Ils proposent la création d'une Commission Locale en relation avec « la Maison des Entreprises » qui devra travailler sur l'évaluation réelle des besoins en formation en Guyane. Les chefs d'entreprise présents au sein du Ceseceg, portent à la connaissance de l'assemblée, les difficultés rencontrées par les employeurs pour trouver des candidats ou recruter dans les secteurs économiques porteurs cités ci-dessus.

Ils demandent aux différents membres présents de bien vouloir faire remonter l'information auprès de leurs organisations afin que rapidement une réunion de travail puisse se mettre en place.

Ils demandent au Président de la CTG de prendre en compte cette recommandation afin que l'on puisse réorienter les filières de formation professionnelle qui soient adaptées au tissu économique et pour l'ensemble du territoire.

Fort de toutes ses recommandations, les Conseillers souhaitent que leurs propositions soient entendues.

L'Assemblée du CESECEG émet un avis favorable.

Abstention	Contre	Pour
0	0	37

3

Fait et délibéré en séance plénière le mercredi 5 juin 2019

La Présidente du Ceseceg
Vice-Présidente du Cesece France
Déléguée aux Outre-Mer

Ariane FLEURIVAL

